



Aah à 80% et retraite Aah différentielle

Par **schel**, le **20/11/2014** à **18:21**

Bénéficiaire de l'aah à 80% depuis 15 ans et ce jusqu' à janvier 2015, je suis né en 1952, la CAF m'a suspendue brutalement mon aah au 01 01 2014 par rapport à mon âge et à mon droit à la retraite, à ce moment là la CAF m'a dit de contacter l'ASPA et par rapport à mes biens à hypothéquer j'ai refusé, alors la CAF m'a suspendue mes droits depuis le: 01 01 2014, de plus elle m'a réclamé un trop perçu d'aah de 1100 euros pour l'année 2013. J'ai actuellement une retraite de 440 euros par mois et c'est mes seul revenu, j'ai appris en faisant des recherches sur internet qu'il existe une aah différentielle, sur mon compte CAF apparait depuis janvier 2014 chaque mois des sommes qui sont suspendues (sommes qui me semble être la différence entre ma retraite et l'aah à taux plein). Je vous demande SVP de me dire réellement mes droits et surtout mes actions à entreprendre d'urgence et s'il y a eu faute de la CAF, par avance merci, cordialement. MP

Par **rosanita**, le **07/12/2014** à **13:44**

Allez voir l'assistante sociale.

Par **sub99**, le **09/05/2015** à **09:49**

bonjour, concernant l'aah dite différentielle à laquelle les adultes handicapés ont droit, une circulaire du ministère des affaires sociales a été éditée sous le lien suivant http://www.mdp31.fr/content/upload/CircCNAF2010-013_suivi_legislatif_AAH_20101126.pdf on peut, en lisant bien, s'apercevoir qu'en effet la caf demande pour l'ouverture des droits que le demandeur fasse préalablement une demande ASPA, ceci est une finasserie administrative, un enfumage, une supercherie visant à éliminer les adultes handicapés du circuit AAH. en effet l'ASPA est accordée avec un montant équivalent à celui de L'AAH ce qui revient à dire qu'une fois inscrit comme ayant droit à l'ASPA la caf ne vous versera rien en AAH. Il est évident que cette circulaire vise à faire payer les héritiers puisque l'ASPA est récupérée sur les successions supérieures à 39900€ tandis que l'AAH ne l'est en aucun cas. Je compte mener une action contre cette supercherie aussi n'hésitez pas à me contacter dans cette optique, plus nous serons nombreux plus nous serons entendus...
jean.boyer69@orange.fr